

3 questions à SUD Énergie

1 - Où en est le processus de privatisation et de fusion GDF / Suez ?

La loi autorisant la privatisation de GDF et permettant sa fusion avec Suez a été promulguée le 7 décembre 2006 dans un silence assourdissant. Certes le Conseil Constitutionnel a retardé cette privatisation (et donc la fusion) à juillet 2007, mais il l'a du même coup autorisée. Parallèlement, ce qui est très grave bien que moins médiatisé, le Conseil Constitutionnel a interdit le maintien des tarifs régulés (article 17 de la loi sur l'Énergie), jugés incompatibles avec la sacro-sainte "libre concurrence". Cette interdiction des tarifs régulés révèle ce que nous ne cessons de répéter, à savoir l'impossibilité de maintenir une quelconque régulation des marchés. Le Conseil Constitutionnel constate l'incohérence intrinsèque entre libéralisation et tarifs régulés. Mais au lieu de trancher en faveur du service public et de l'intérêt des usagers, il se range au dogme ultra-libéral de l'Europe, et érige au rang d'objectif constitutionnel la "libre concurrence". Nul doute qu'il jugera anticonstitutionnelles, pour les mêmes raisons, l'ensemble des missions de service public.

Le Conseil Constitutionnel protège ainsi les intérêts des actionnaires contre ceux des citoyens : l'action EDF est passée de 32 à 55 € en un an (elle est estimée à 83 € si les tarifs régulés disparaissent vraiment) et les bénéfices d'EDF sont en augmentation de 61% en 2006. Pendant ce temps, les usagers seront exposés à des prix de marché aujourd'hui deux fois plus élevés que les tarifs régulés, et totalement incontrôlables !

Depuis cette décision, le gouvernement continue à nier l'évidence, refusant d'assumer les conséquences de sa politique. Il pratique la gesticulation et le mensonge d'état en faisant croire que l'interdiction des tarifs réglementés serait en fait de portée très limitée, et ne concernerait que les particuliers démenageant sous certaines conditions. Mais les tarifs réglementés ont été jugés anticonstitutionnels, car non conformes à la "libre concurrence" exigée par les directives européennes. Ni le Conseil Constitutionnel, ni la Commission

Européenne ne se satisferont d'un dispositif qui se contenterait de supprimer ces tarifs pour quelques clients uniquement.

Sur un plan légal, la décision du Conseil Constitutionnel pose problème :

✓ D'une part, elle devrait remettre en cause l'ensemble de la Loi sur l'Énergie, dont l'adoption avait nécessité l'engagement du gouvernement sur le maintien des tarifs régulés. Sans cette garantie, elle n'aurait probablement pas été votée ;

✓ D'autre part, la loi actuelle comporte des vides juridiques, puisque la nouvelle rédaction de l'article contesté par le Conseil Constitutionnel intègre des parenthèses stipulant des "Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par la décision du Conseil constitutionnel n° 2006-543 DC du 30 novembre 2006" !

Parallèlement à cette évolution du cadre juridique, le service public ne cesse de se dégrader :

✗ fermetures d'agences ;

✗ course à la rentabilité conduisant à la dégradation des conditions de sécurité dans les centrales ;

✗ développement de pratiques commerciales douteuses ayant pour objectif de "faire sortir" les usagers du tarif historique sans qu'ils s'en rendent compte, avant même d'attendre la suppression de ces tarifs ; - etc

2 - Où en est la mobilisation contre ce projet ?

Chacun a pu constater que les dernières mobilisations ont été faibles : peu de participation aux manifestations et des niveaux de grèves de 24h des plus hétérogènes.

Il y a probablement deux raisons à cela :

⇒ La première est que nous sommes entrés dans une période pré-électorale, dans laquelle l'affaire de la privatisation de Gaz de France et de l'avenir du secteur énergétique risque d'occuper une grande place ; et les agents adoptent donc une position d'attente et d'observation.

⇒ La seconde est liée à l'inefficacité de la stratégie de lutte développée par les organisations syndicales représentatives. Qui peut croire qu'une grève de 24h le jour du vote de la loi à l'Assemblée nationale ou au Sénat fera reculer la majorité ? Depuis 2003 nous en sommes à bien plus de dix journées de grève de 24h. Si nous

avions mis ces journées bout à bout, nous aurions pu créer un tout autre rapport de force.

L'affirmation, portée par la principale fédération syndicale, que nous aurions "gagné des choses" avec cette stratégie est complètement contredite par ce que vivent les agents : perte du sens du service public et dégradations catastrophiques de leurs conditions de travail. Aujourd'hui les mobilisations, quand elles existent, redémarrent plutôt sur les conséquences de la privatisation, les réorganisations, la dégradation des conditions de travail, les réductions d'effectifs, la destruction des métiers et cela dans des conditions beaucoup plus difficiles.

3 - Que proposez-vous comme alternatives sur les questions d'énergie ?

Nous avons annoncé bien avant l'ouverture des marchés, comme d'autres, tous les dysfonctionnements constatés aujourd'hui : envolée des prix, perte de contrôle de la politique énergétique, disparition progressive de la péréquation tarifaire, diminution du niveau de sécurité des installations, suppressions d'emploi, dégradation des conditions de travail, développement de la sous-traitance, explosion des bénéfices, course au gigantisme de l'entreprise conduisant à la dilapidation de sommes colossales dans des rachats d'opérateurs européens, etc.

Les faits démontrent aujourd'hui qu'il n'y a pas de "troisième voie" possible, alliant service public et libre concurrence, comme le défendent certaines "forces de gauche" ralliées à l'idée d'un "pôle public de l'énergie autour de la fusion EDF-GDF".

La seule solution est d'imposer un monopole public, en veillant à son contrôle démocratique.

Cela implique de refuser l'application des directives européennes de libéralisation, et d'agir pour une réorientation de la politique européenne vers la défense et le développement des services publics.

Dans une période où le débat politique est ouvert, il faut défendre cette position partout où nous le pouvons, avec les collectifs de défense des services publics, et alerter les salariés et les citoyens sur les conséquences de la libéralisation.

Sud Énergie - 382, rue Raymond de Trencavel - BP 1006 - 34006 Montpellier cedex 1, Tel : 06 67 58 79 50 et 06 86 40 20 64

www.sudenergie.com

Prud'hommes 2008 : c'est parti !

Les prochaines élections prud'homales auront lieu en octobre 2008. Ces élections représentent un enjeu central pour notre Union syndicale Solidaires ; elles pèseront nécessairement dans le débat sur la représentativité interprofessionnelle. Notre objectif est d'atteindre les 5% et d'obtenir un maximum d'élu-e-s pour confirmer notre rôle dans le champ syndical et faire entendre la voix d'un syndicalisme de proximité, de luttes et de solidarité. Pour cela, une mobilisation de l'ensemble des fédérations et syndicats, des Solidaires locaux et des adhérents est nécessaire.

Le seul recours de nombreux salariés et chômeurs

Tous les cinq ans, 15 millions de salariés de droit privé et de chômeurs sont appelés à élire les conseillers et juges prud'homaux.

Environ 200 000 salarié-e-s font, chaque année, appel à la juridiction prud'homale afin de faire respecter leurs droits, de régler des injustices parfois dramatiques. Du salaire non versé au contrat de travail inexistant en passant par des licenciements ou encore de la discrimination et du harcèlement, le tribunal est souvent le seul moyen de défendre ses droits en l'absence de syndicats dans l'entreprise. Les prud'hommes, pour de nombreux salariés, représentent aujourd'hui le dernier rempart contre l'arbitraire patronal. Cette juridiction, unique en Europe, crée une jurisprudence novatrice, favorable aux salariés. Le Medef et le gouvernement aime-

raient bien la voir disparaître : ils multiplient les attaques contre cette juridiction (pressions sur les budgets, attaques contre l'indemnisation des conseillers, mise en cause des spécificités de la procédure prud'homale...), allongeant ainsi les délais de procédure, dissuadant de nombreux salariés d'engager celle-ci...

Des conseillers Solidaires

Devant le Tribunal, 4 conseillers (2 patronaux et 2 salariés) doivent juger une affaire parmi tant d'autres pour eux, et pourtant essentielle pour le travailleur ou le chômeur qui attend depuis des mois que justice lui soit rendue. Multiplier les élus prud'homaux Solidaires doit nous rendre plus efficaces pour la défense des salariés. Car nous voulons que tous les droits soient appliqués et nous refusons de laisser construire une législation favorable au patronat qui pourrait, demain, licencier comme bon lui semble, mettre fin aux contrats de travail pour multiplier les situations de précarité, baisser les salaires par le biais des emplois à temps de travail imposé, imposer la "préférence nationale" à l'embauche ou encore renvoyer les femmes à la maison... Dans les tribunaux comme dans les entreprises, les syndicalistes Solidaires refusent les compromissions et les petits arrangements "entre amis". C'est résolument du côté des salariés, des précaires et des chômeurs que nous nous rangeons. C'est pour cela, que depuis 2002, les élus Solidaires ont toujours été du côté des salariés et des chômeurs car, pour nous, il

n'y a pas égalité entre la situation de celui qui licencie et celle du licencié !

Un enjeu pour notre représentativité nationale

Le dernier congrès de Solidaires a réaffirmé l'importance de notre développement dans le privé. Aujourd'hui, nous devons prouver notre représentativité devant un tribunal avant de déposer une liste aux élections, nommer un DS, ce qui décourage trop souvent de créer un nouveau syndicat.

Depuis quelques mois, la question de la représentativité des organisations syndicales a été remise au cœur du débat social via les rapports Haddas-Lebel et celui du Conseil Economique et Social. Les conclusions de ce dernier proposent d'abroger l'arrêt de 1966 (qui ne reconnaît que les 5 confédérations traditionnelles) et de permettre à tout syndicat légalement constitué et indépendant de se présenter librement dès le premier tour des élections professionnelles. Est envisagé également de reconnaître représentatives les organisations qui obtiendraient plus de 5% à un scrutin national qui pourrait être celui des Prud'hommes.

Mais au-delà de cette possibilité d'obtenir une représentativité grâce aux élections prud'homales, être présent et réaliser un bon score lors de ces élections permettra également de démontrer que notre courant syndical se développe et qu'il est bien ancré dans le champ syndical.

Une campagne ambitieuse

Lors des dernières élections, nous avions obtenu au niveau national 1,5% des voix en présentant seulement 177 listes (30% du corps électoral). La création ces dernières années de syndicats du secteur privé affiliés à Solidaires doit nous rendre beaucoup plus ambitieux. Le développement de notre travail interprofessionnel passe inévitablement par notre visibilité lors de cette consultation. Pour les élections de 2008, le Bureau national de Solidaires a fixé l'objectif de 5% au niveau national : cela suppose un effort très important de l'ensemble des organisations pour monter beaucoup de listes et de dégager des moyens financiers conséquents. Chaque organisation de Solidaires est mise à contribution, mais nous pensons que nous pouvons aussi mobiliser l'ensemble des adhérents : une souscription va être lancée en ce sens dès janvier 2007. Cette démarche nécessitera une mobilisation de toutes les fédérations et syndicats de Solidaires afin de relayer auprès de leurs adhérents cette initiative pour la réussir.

Les enjeux des prochaines élections prud'homales sont donc nombreux. C'est pour cela qu'une commission de travail nationale est déjà au travail, qu'un journal "Prud'hommes" sortira en janvier et que le prochain Comité national de Solidaires (les 7 et 8 février) y consacra une partie de son ordre du jour. Toutes et tous ensemble, nous pouvons réussir cette campagne !

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

Coordination Solidaires Métallurgie : 01 58 39 30 16 et 06

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNUCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

SNUPFEN (Office national des forêts) : 01.40.19.59.69

Solidaires-Douanes : 01 55 25 28 85

Solidaires Justice : 06 75 24 70 09

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

STCPOA (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06.08.60.01.18

SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Autoroutes : 03 80 77 67 18

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Épargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture Solidaires : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Énergie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA Solidaires : 06 75 79 65 58

SUD Groupe GFI : 06 63 12 70 24

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche EPST : 06 82 04 74 38

SUD Rural (ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Sonacotra : 01 40 61 44 01

SUD Travail/Affaires sociales (Ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPer (métallurgie) : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 93 bis rue
de Montreuil - 75011 Paris

Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)